



BIBLIO - LOROSAE
Case postale 367
1219 Châtelaine - Suisse

Première Assemblée générale de l'Association Biblio - Lorosa'e

Date : 28 mai 2002, 20 heures, à Genève (3, rue Beau-Site)

Présents : Thierry Bourquin, président
Jürg Frei, trésorier
Marie-Claude Junod, procès-verbaliste
Marlyse Rouget
Philippe Rouget
Denise Junod
Roger Junod
Anne-Marie Armanios
Ramsès Armanios
Jean Rouget
Monique Rouget
Stéphanie Riesen
Ince Bourquin
Alain Monnier

Excusés : Zubaïdah Bourquin et Pascal Rouget, en mission à Baucau
Geneviève Bourquin
Daniel Bourquin
Denise Mutzenberg
Pierre-Yves Jetzer
Ingrid Rollier
Gilles Bourquin
Patrick Juner
Jacques Cario
Ivana Frei
Dora Wernli
Karim Armanios
Nadia Armanios

1. Appel des membres, admissions et démissions, lecture du procès-verbal de l'Assemblée constituante

Le président procède à l'appel des membres. Comme il s'agit de la première Assemblée générale, aucune admission ou démission n'est enregistrée. Le président lit alors le procès-verbal de l'Assemblée constituante, qui a eu lieu le 23 janvier 2001.

2. Rapport du trésorier

Jürg Frei, le trésorier, présente un rapport oral sur les comptes de l'Association. Il le fait avec d'autant plus de plaisir que ces comptes sont sains et positifs.

L'appel de fonds mené pendant le printemps et l'été 2001 a rencontré un vif intérêt, de nombreuses personnes se sont inscrites comme membres de l'Association (environ 85 à ce jour) et quelques Fondations ont donné leur appui au démarrage, ainsi que la Ville de Genève. C'est ainsi que, du

1er février 2001 (date donnée par Jürg mais on préfère mettre la date de l'Assemblée constituante peut-être ? à toi de voir et corriger) au 15 mai 2002, les recettes s'élèvent à plus de 58.000 francs : 11.504 francs de cotisations et dons des membres, 20.000 francs de la Fondation Karl Popper à Zoug, présidée par M. Sommaruga, ancien président du CICR, 2.000 francs de la Fondation Irini, 20.000 francs de la Ville de Genève, 5.000 francs du % culturel de la Migros. Les intérêts des comptes à la Poste ont rapporté 15,35 francs.

Les dépenses pendant la même période se sont élevées à quelque 24.500 francs et il reste donc près de 34.000 francs en caisse. L'Association a donc de quoi tourner au moins deux ans, au rythme actuel (sauf si elle veut acheter un bâtiment ou lancer d'autres projets). Quelque 19.000 francs ont été transférés à Timor et 11.725 francs ont été dépensés sur place; il reste donc quelque 8.000 francs sur des comptes en banque à Timor. Les plus importants postes des dépenses ont été : les indemnités de mission (3.200 francs), le loyer du local (2673 francs), les achats de livres (2561 francs), les billets d'avion (2284 francs), les transports de livres (1722 francs). Les employés de la bibliothèque touchaient 3 US\$ par jour et ce salaire a été monté à 3,5 US\$; leurs salaires jusqu'au 15 mai 2002 ont coûté à l'Association 622 francs, somme bien faible pour nos références helvétiques.

Pour des raisons pratiques, Jürg Frei propose que l'Association ouvre un compte bancaire à Genève car les transferts d'argent sur Timor sont impossibles avec la Poste suisse.

Il mentionne aussi que l'Association est censée soumettre son budget à l'ONU à Timor : l'UNTAET l'a demandé, car l'Association est enregistrée comme une organisation charitable, pour garantir une exemption fiscale; la question est que cette administration transitoire des Nations unies à Timor n'existe plus depuis l'indépendance, le 20 mai 2002; on ignore si la mission de l'ONU qui a été instituée pour soutenir le nouvel Etat de Timor Leste, aura la même exigence. Il n'est pas clair non plus si l'Association doit soumettre uniquement les dépenses effectuées localement depuis le 1^{er} octobre 2001, date de l'arrivée de Zubaïdah Bourquin à Baucau au nom de l'Association, ce qui permettrait de laisser courir les comptes jusqu'au 1er octobre 2002 pour donner les comptes de la première année.

Au cours de la discussion, il est mentionné que l'Association va encore encaisser des cotisations d'ici le 31 décembre 2002 et qu'elle aura donc près de 8.000 francs de recettes en plus. Quant à l'exigence de l'UNTAET, il est relevé que l'Association est basée à Genève et le droit des Nations unies à exiger des comptes est remis en question. A tout le moins, si l'Association leur remet des comptes elle devra leur demander un don !

3. Rapport des vérificateurs des comptes

Comme il s'agit de la première Assemblée générale, le président a demandé à Philippe Rouget et Marie-Claude Junod de faire office de vérificateurs des comptes. Ils.....là tu dois recopier le texte qu'a écrit Philippe et que nous avons signé, mais que je n'ai pas chez moi, y compris les remerciements et compliments à Jürg, si si !

4. Acceptation des comptes et désignation des prochains vérificateurs des comptes

L'Assemblée générale de l'Association accepte les comptes présentés par son trésorier, Jürg Frei, avec remerciements, et donne décharge à celui-ci et aux vérificateurs des comptes. Elle souligne que les comptes de ce premier exercice concernent exceptionnellement une période de plus d'une année, sans lien avec les années de calendrier, pour des raisons pratiques liées

au lancement du projet de bibliothèque. Les comptes suivants devront concerner des années civiles normales. L'Assemblée désigne Philippe Rouget et Marie-Claude Junod comme vérificateurs des comptes pour le prochain exercice.

5. Rapport du président

Plutôt que de répéter ce qu'il a écrit dans la lettre accompagnant la convocation à cette Assemblée générale (datée du 1er mai 2002), le président lit un e-mail qu'il a reçu la veille, 27 mai 2002, de Jacques Cario, membre fondateur de l'Association. Ce dernier vient de passer quelques jours à Timor Leste, dont quatre à Baucau, et il décrit avec enthousiasme les résultats obtenus par l'équipe sur place, notamment grâce au dynamisme et à la débrouillardise de Zubaïdah et Pascal. La bibliothèque est maintenant correctement installée et ne désemplit pas. On peut se réjouir que la passation des pouvoirs à une association timoraise puisse se faire dans un avenir proche mais il faut réfléchir à la suite de l'implication de l'association genevoise.

6. Election du comité

Comme dit dans la convocation, Jürg Frei, qui sera souvent absent de Genève en 2002, ne se représente pas pour le poste de trésorier. Stéphanie Riesen accepte de reprendre cette charge et est élue trésorière, à l'unanimité. De même, le président, Thierry Bourquin, et le secrétaire, Pascal Rouget, sont réélus à l'unanimité, avec les remerciements de l'Assemblée pour les membres du comité, sortant, entrant et restants.

7. Discussion sur l'avenir

L'avenir de la bibliothèque passe probablement par la passation de celle-ci à l'association timoraise créée sur place, relève le président qui propose à l'Assemblée générale de discuter de la forme que doit prendre l'accord de coopération entre les deux associations, mais aussi d'éventuels autres projets que pourrait avoir l'Association genevoise. Celle-ci va devoir choisir entre se retirer petit à petit, en utilisant les fonds à disposition pour soutenir l'association timoraise pendant deux ou trois ans et s'arrêter là, ou développer, parallèlement au soutien à l'association timoraise, d'autres projets. Au cours de la discussion, certains membres suggèrent d'augmenter les services rendus par la bibliothèque, en ne s'arrêtant pas aux livres mais en fournissant du matériel informatique, une ouverture sur l'Internet par exemple, d'autres sont plus séduits par l'idée de soutenir des projets d'édition de textes en langue locale (tetun), notamment sur l'histoire ou les mythes et légendes du pays; certains membres imaginent un biblio-bus qui A ce stade, l'Assemblée générale ne conclut pas la discussion par une décision à ce propos.

Il est souligné que si l'Association veut être ambitieuse, elle doit commencer par se structurer un peu plus. Dans ce sens, il est proposé de revoir les statuts de l'Association, beaucoup trop contraignants sur toute une série de points (nombre des membres du comité, exigences de cotisations à date fixe, mesures d'exclusion des membres etc.).

Décision : L'Association décide d'une révision des statuts, avec consultation d'un juriste pour plus de sécurité.

A propos de l'accord de coopération à passer avec l'association timoraise, un premier projet a été élaboré sur place par Jürg Frei et Pascal Rouget mais il faudrait sans doute le revoir, dans le même esprit d'assouplissement que la révision des statuts de l'association genevoise. L'idée de base est que l'association genevoise s'engage à soutenir l'association timoraise, en payant le loyer du local et les salaires des employés. L'association timoraise a l'intention de faire sa propre recherche de fonds et d'élargir ses activités à d'autres domaines culturels, mais elle souhaite faire cela de manière indépendante et préfère que l'aide de l'association genevoise se limite à l'aspect "livres" président lit un e-mail de Pascal Rouget à propos des dernières discussions avec Cancio Pirès, le président de l'association timoraise, à propos de l'accord de coopération. On ne peut que saluer cette volonté d'indépendance et de dynamisme propre. Les membres de l'Association proposent que l'argent actuellement déjà en caisse soit utilisé pour soutenir la bibliothèque, à raison d'environ 10.000 francs par an; l'aide

pourrait être dégressive (100% la première année, 80% la deuxième année, 60% la troisième année, par exemple). Il est surtout important que l'accord de coopération ne bloque pas les initiatives de l'association timoraise. Mais il faut aussi qu'il soit clair pour celle-ci que l'association genevoise est prête à étudier tout nouveau projet qu'elle voudrait leur soumettre.

Sur le plan de la rédaction de l'accord, il faut revoir la formulation des alinéas concernant une éventuelle rupture de l'accord, en cas de violations graves ou de manquements aux principes de base qui sous-tendent l'établissement de la bibliothèque (pas de critères religieux ou politiques, pas de but lucratif, etc.). Il est toutefois évident que dès que l'association genevoise repasse le témoin à l'association timoraise, les livres appartiennent à cette dernière, ainsi que le matériel (étagères, chaises, etc.). La question de l'éventuel achat d'un local poserait d'autres problèmes, mais comme un tel achat est impossible pour l'instant, le pays ne disposant pas encore de lois, l'Assemblée n'entre pas en matière sur ces problèmes potentiels.

Décision : L'Assemblée générale donne mandat à son président et à Ince Bourquin, qui se rendent à Baucau en juillet, de discuter avec Cancio Pirès de l'accord de coopération, sur la base d'un projet qui doit être élaboré et traduit en portugais avant leur départ. Comme deux des membres du comité seront présents à Baucau (le président et le secrétaire), ils seront habilités à négocier et signer l'accord de coopération. Ils feront rapport à la prochaine Assemblée générale de l'Association.

Le Président suggère qu'une Assemblée générale extraordinaire soit organisée l'automne prochain, après le retour de Zubaïdah Bourquin et Pascal Rouget, au cours de laquelle les membres seraient informés de tous les développements, ce qui est accepté.

Séance levée à 22h30

Marie-Claude Junod
procès-verbaliste

Genève, le 29 mai 2002